Politique de l'emploi: stratégie européenne pour un développement au niveau local

2000/2275(COS) - 30/11/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de Mme Fiorella GHILARDOTTI (PSE, I), le Parlement européen réclame une implication améliorée et plus large des collectivités régionales et locales dans l'élaboration des Plans nationaux pour l'emploi. Il demande également une amélioration de la coopération et de l'information relative aux Fonds structurels européens. Le Parlement demande aux États membres de : 1) renforcer leurs efforts pour mieux répartir les compétences et responsabilités entre pouvoir central et instances régionales et locales dans le domaine de l'emploi; 2) signaler, dans le cadre des Plans nationaux pour l'emploi, le degré de participation des collectivités régionales et locales et la répartition des compétences respectives; 3) soutenir le développement de l'économie sociale par l'adaptation des formations et la consolidation des nouveaux métiers grâce à des mesures fiscales et législatives. Le Parlement formule également quelques suggestions à la Commission afin que celle-ci soit plus flexible vis-à-vis des petites structures associatives dans ses demandes de garanties bancaires (lesquelles conditionnent le paiement des subventions communautaires) et instaure une distinction plus claire entre instruments expérimentaux, instruments méthodologiques et instruments couvrant tout le territoire ("mainstream"). Enfin, le Parlement demande aux partenaires sociaux de soutenir la recherche de solutions adaptées au niveau local, notamment par des négociations sur des formes atypiques de travail comme le multisalariat et la mise à disposition de structures d'appui aux niveaux régional et local. Il suggère en outre la création et la gestion au niveau local de sites Internet annonçant l'offre et la demande sur le marché du travail local et plaide en faveur de nouveaux instruments financiers tels les chèques-services, les fonds communs de placement locaux ou le capital risque à fins sociales.